FAQ sur Ethicspoint

Qu'est-ce qu'EthicsPoint?
Il s'agit d'un outil de déclaration indépendant et confidentiel des actes répréhensibles. L'utilisation d'EthicsPoint nous aidera à limiter les conséquences d'un acte répréhensible et l'impact potentiel qu'il pourrait avoir sur nos employés, nos clients et nos actionnaires. Nous travaillons en partenariat avec EthicsPoint puisqu'il s'agit d'un expert mondial de confiance dont les solutions font partie de la plus grande communauté d'éthique et de conformité dans le monde.

Pourquoi avons-nous besoin d'un système comme EthicsPoint?
Nous avons des normes éthiques strictes et des attentes claires concernant le comportement de nos gens, qui doivent être respectées par tout le monde. Toutefois, lorsque les choses tournent mal ou lorsque des erreurs ou des actes répréhensibles sont commis, il est important que les personnes pertinentes soient mises au courant de la situation rapidement pour que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre.

S'exprimer exige du courage et notre partenariat avec EthicsPoint fournit un canal indépendant externe supplémentaire pour soulever les problèmes.

Quel type de situations dois-je signaler?
S'agit-il simplement d'une dénonciation? Si vous avez des inquiétudes concernant des actes répréhensibles, vous devez les signaler. Vous n'avez pas à fournir de preuves, mais ces dernières peuvent aider la personne qui reçoit votre rapport à choisir la mesure appropriée à prendre.

Qui traite les informations que je fournis? La société ou EthicsPoint?
EthicsPoint, le fournisseur externe, recueillera des informations de vous, puis les transmettra à la société pour enquête. EthicsPoint n'est pas tenue de prendre toute mesure pour obtenir des informations supplémentaires relatives à votre problème ou de faire enquête.

Remarque : Il est très important de noter qu'EthicsPoint ne peut partager toute information sur votre identité si vous précisez que vous souhaitez préserver votre anonymat.

Dois-je fournir mes données personnelles?
Non. EthicsPoint vous permet de soulever un problème sans divulguer vos données personnelles. Si vous soulevez votre problème par téléphone, le gestionnaire d'appels vous demandera vos données personnelles, mais vous avez le choix de refuser. Si vous soulevez votre problème par écrit sur EthicsPoint, vous pouvez simplement sélectionner que vous ne souhaitez pas divulguer vos coordonnées. Les adresses IP ne sont pas traçables de sorte que vous pouvez être assuré que votre problème demeure entièrement confidentiel si vous souhaitez garder l'anonymat.

Si je reste anonyme, comment puis-je donner de plus amples informations ou recevoir des mises à jour sur ce qui se passe?
Lorsque vous signalez un problème, vous pourrez créer votre propre identifiant unique pour accéder à EthicsPoint. Les mises à jour disponibles peuvent être consultées en ligne et d'autres informations ajoutées ou demandées par la personne qui traite votre problème. La quantité d'informations mise à jour dépendra de la nature du problème soulevé et des mesures prises.

Si je signale mon problème sur EthicsPoint, qui peut accéder à ces informations?
EthicsPoint rend ces rapports disponibles uniquement à certaines personnes au sein de la société qui sont responsables d'enquêter sur tout rapport selon les informations que vous fournissez.

Puis-je déposer un rapport à partir de la maison?
Oui. EthicsPoint est fourni par un fournisseur externe indépendant, donc si vous souhaitez soumettre vos informations sur le formulaire en ligne, vous pouvez le faire à partir de n'importe quel appareil qui vous donne accès à Internet.

Que dois-je faire si je veux être identifié sur mon rapport?
Il y a une section dans le rapport pour vous identifier.

Si je soulève un problème en utilisant le formulaire en ligne et si je souhaite garder l'anonymat, comment puis-je être sûr que je ne serai pas découvert?
EthicsPoint ne génère et ne maintient aucun journal de connexion interne avec adresses IP, donc aucune information reliant votre appareil à EthicsPoint n'est disponible. En fait, elle s'est engagée contractuellement à ne pas poursuivre l'identité de tout déclarant. Si vous vous sentez mal à l'aise de présenter un rapport sur votre appareil du bureau, vous avez la possibilité de soulever votre problème sur un appareil personnel.

Je crains que les informations que je fournis sur EthicsPoint finissent par révéler mon identité. Comment pouvezvous me garantir que cela n'arrive pas?
Si vous souhaitez garder l'anonymat, vous devez également vous assurer que le contenu de votre rapport ne révèle pas votre identité par accident. Par exemple, « de mon bureau, à côté de Jean Tremblay... » ou « au cours de mes 33 ans… »

La ligne téléphonique sans frais d'EthicsPoint est-elle aussi confidentielle et anonyme?
Oui. Vous serez invité à fournir les mêmes informations que vous donneriez dans un rapport en ligne et un gestionnaire d'appels saisira vos réponses sur le site EthicsPoint.

Comment les informations que je fournis sont-elles conservées en sécurité?
Lorsque vous soumettez votre problème, une clé de rapport sera générée et on vous demandera de fournir un mot de passe. Ce sont les détails dont vous aurez besoin pour accéder à votre rapport. Il est vraiment important que vous conserviez ces données parce qu'elles ne peuvent pas être récupérées du système ou réinitialisées si vous les perdez.

Mon problème sera-t-il pris au sérieux et traité de façon confidentielle?
Oui. Tous les problèmes seront pris au sérieux.

Que dois-je faire si je me souviens de quelque chose d'important sur l'incident après avoir soulevé mon problème?
Si vous avez soulevé votre problème par l'entremise d'EthicsPoint, vous devez utiliser la clé de rapport et le mot de passe que vous avez créés lorsque vous vous connectez à votre problème. Ils vous permettront de revenir à EthicsPoint soit par Internet ou par téléphone et d'accéder à votre rapport original pour y ajouter des détails.

Que dois-je faire si la société a d'autres questions à me poser concernant mon rapport?
Si vous avez soulevé votre problème par l'entremise d'EthicsPoint, vous devez utiliser la clé de rapport et le mot de passe que vous avez créés lorsque vous vous connectez à votre problème. Ils vous permettront de revenir à EthicsPoint soit par Internet ou par téléphone et d'accéder à votre rapport original. Ici, vous pouvez aussi répondre aux questions posées par la personne responsable de l'enquête sur votre problème.

Remarque : Si vous avez choisi de rester anonyme, la seule façon dont la société peut recueillir plus d'informations se fera par EthicsPoint. Il est donc important que vous reveniez à EthicsPoint sur une base bimensuelle pour répondre à toute autre question que l'enquêteur peut avoir.

Les suivis sur les rapports sont-ils aussi sûrs que lorsque j'ai soulevé le problème d'abord?
Oui. Toute correspondance et tout dialogue en ligne sur EthicsPoint ont lieu dans la même stricte confidentialité que le rapport initial et continuent sous l'égide de l'anonymat.

Puis-je soulever ou mettre à jour un problème, ou accéder à un rapport si je n'ai pas accès à Internet?
Oui. Vous pouvez appeler la ligne téléphonique sans frais d'EthicsPoint de votre pays. La ligne est accessible tous les jours à toute heure.

Je ne sais pas si ce que j'ai observé ou entendu est une violation de la politique de la société, ou s'il s'agit d'une conduite immorale, mais cela ne me semble pas normal ou correct. Que dois-je faire?
Soulevez votre problème. Nous préférons que vous souleviez une situation qui s'avère inoffensive que de laisser tout comportement possiblement contraire à l'éthique passer inaperçu parce que vous étiez incertain de devoir le signaler.

Que dois-je faire si mon gestionnaire ou d'autres gestionnaires sont impliqués dans un acte répréhensible?
Ne vontils pas de voir le rapport et essayer d'étouffer l'affaire? En soulevant votre problème dans EthicsPoint, il est garanti que toutes les parties impliquées ne sont pas informées et n'accèdent pas aux rapports dans lesquels elles ont été nommées.

Qu'advient-il si je soulève un problème par erreur et qu'aucun acte répréhensible n'a eu lieu?
Le plus important est que vous avez soulevé votre problème. Il n'est pas toujours clair si un acte répréhensible a eu lieu, soulever votre problème pour le porter à l'attention de l'entreprise est la bonne chose à faire. Nous reconnaissons que cela exige du courage.